

L'HISTOIRE DE ST ANTOINE, D'UN PARAPLUIE ET D'UN BILLET DE LOTERIE

Le hasard fait drôlement les choses.

Ainsi l'autre jour, la poste, par erreur, met dans mon casier une magnifique publication sur beau papier, jolie couverture, grand in-quarto à 32 colonnes.

Le titre bizarre attire mon attention : *La Voix de St Antoine*.

On confond si souvent le *saint* et son *compagnon* que nous avons cru à quelque revue pornographique ou autre, mais non, grande a été notre émotion en ouvrant ce journal de constater que c'était simplement une petite machine à miracles, brevetée et légalisée.

Nous avons déjà parlé dans le *REVEIL* de l'association de St Antoine, ou plutôt du pain de St Antoine, qui consiste dans la promesse d'un certain nombre de pains pour obtenir des miracles.

Nous avons blâmé déjà cette exploitation de la superstition populaire, mais nous ne pensions pas que ce fût allé si loin.

Il y a là certainement une spéculation en règle, et la revue de *La Voix de St Antoine* en est la preuve.

La devise en est bien simple.

“ Si quaeris miracula, mors, error, calamitas, demon, lepra fugant, agri surgunt sani. (St Bonaventure.) ”

En un mot, il s'agit de mettre les miracles à la portée de toutes les bourses et d'étendre les moyens d'exploitation.

Les conditions de l'Union sont très sages, — on voit de suite des gens qui s'entendent en affaires — car voici un des premiers conseils :

Nos correspondants sont priés : 1o de vouloir bien nous envoyer ce que la presse catholique de leur région peut publier en l'honneur de Saint Antoine (ou même ce que la *mauvaise presse* publierait contre le *saint Thaumaturge*), en le traduisant au besoin dans une des langues suivantes : anglais, français, italien, espagnol et portugais.

On tient évidemment à être renseigné pour parer aux coups.

Eh bien, nous allons donner de l'ouvrage à

ces messieurs les correspondants de la sainte feuille.

Nous allons donner un aperçu des miracles opérés ou racontés :

Citons encore les extraits de lettres que nous ont adressées deux excellents curés :

DORTAN (*Ain*) 11 septembre 1894. — “ Je crois que saint Antoine veut que j'établisse ici l'œuvre de son Pain. Voici les motifs, jugez-les :

“ Le 28 août, je partais de chez moi pour Lourdes. Je devais passer la nuit dans la ville voisine ; en descendant de wagon, je laisse mon parapluie. Je m'en aperçois deux heures au moins plus tard, au moment où je me mettais au lit. La personne qui m'avait reçu avait remarqué qu'à mon arrivée je n'avais que mon sac et mon pardessus. Le parapluie cherché est introuvable. Je promets une messe pour les âmes du Purgatoire à saint Antoine, pourvu que le parapluie ait été recueilli à la gare, car le wagon n'allant pas plus loin, a dû être visité le soir même. Pendant la nuit, je constate que mon parapluie n'est pas dans la chambre. Je me lève de grand matin pour aller le réclamer ; au moment de partir, je le vois, au coin de la cheminée où nous l'avions cherché la veille.

Peut-on imaginer blasphème pareil !

Voilà un citoyen qui se couche en *brosse*, perd son parapluie et dérange les âmes du purgatoire pour le retrouver, et on appelle ça des miracles.

En voici une autre :

Une associée de la Pieuse Union nous écrit de Pologne : “ Saint Antoine est toujours bien bon pour nous. Comme je suis son teneur de livres, il me donne gratis tout ce que je lui demande.

“ Depuis que saint Antoine est l'intime ami de la famille, les choses s'égarèrent souvent, avec des complications singulières ; puis moyennant un franc promis pour le pain des pauvres, se retrouvent et reparaissent comme par une puissance invisible.”

Voilà une comptabilité qui doit être rudement tenue.

Que pensez vous d'un caissier de banque qui compte sur St Antoine pour combler les trous à la lune ?

Allons à un autre.

C'est une vraie mine, comme dirait le père Lacasse.

“ Un pauvre ménage, obligé, faute de combustible, de se blottir au lit dès six heures, après avoir invoqué saint Antoine, a trouvé dans son sabot, sous le lit, le lendemain, au saut du lit, de l'argent pour acheter de la houille. Le chef de ménage est prêt à témoigner du fait sous serment.”

Ainsi, c'est entendu ; plus besoin de travailler ;